



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 46770

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation des infirmiers anesthésistes actuellement en grève depuis trois semaines. En effet, depuis quinze ans, cette profession ne cesse de demander une reconnaissance professionnelle passant notamment par une amélioration de leur grille indiciaire spécifique. Par courrier du 14 avril 1995, le gouvernement de l'époque s'était engagé à offrir à cette profession des « perspectives d'évolution de carrière meilleures » et la concertation menée depuis deux ans ne semble pas aboutir et encore moins satisfaire cette profession. Aussi, il lui demande quelle mesure elle entend mettre en oeuvre pour offrir à ces professionnels la reconnaissance de leur métier et si elle entend prendre en compte les revendications de cette profession.

## Texte de la réponse

Les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat ont une place reconnue au sein de l'hôpital. Le décret de compétences des infirmiers est actuellement en révision. La modification projetée après concertation répond à l'attente des infirmiers anesthésistes, reconnaissant et valorisant les actes qu'ils effectuent. En ce qui concerne leur statut, les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat dans la fonction publique hospitalière bénéficient d'une bonification d'ancienneté spécifique de trente-six mois, d'un déroulement de carrière plus rapide que pour les autres infirmiers et de quarante et un points de nouvelle bonification indiciaire pendant l'ensemble de leur carrière. Le protocole du 14 mars 2000 signé avec six organisations syndicales prévoit un programme de négociations relatives aux statuts des personnels de la fonction publique hospitalière, dont la filière paramédicale. C'est dans le cadre de ce calendrier, qui a été défini et récemment précisé avec les partenaires sociaux, que sera revu et amélioré le statut des infirmiers anesthésistes pour traduire et reconnaître spécifiquement le travail accompli par ces professionnels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46770

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mai 2000, page 3096

**Réponse publiée le :** 11 septembre 2000, page 5294